

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,  
ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ;  
MM. ETCHEVERRY, BROUCARET, IBARBOURE, MATON

**EXCUSÉS** : MM. ALDANA-DOUAT, KORDIAN

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à M. ETCHEVERRY

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

### O/J N° 4 – CRR : DELIBERATION POUR L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE

M..... présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

L'évolution du fonctionnement de l'établissement nous a amenés à actualiser le règlement intérieur du Conservatoire Maurice Ravel cette année.

Le présent règlement, qui vous a été envoyé par mail la semaine dernière pour lecture, a été soumis pour avis au comité technique du 24 novembre 2022. Il abroge et remplace celui adopté le 2 novembre 2009.

Il s'applique à toute personne présente dans l'enceinte de l'établissement.

Le règlement intérieur du Conservatoire est tenu à la disposition de chacun à l'accueil de chaque site, et également téléchargeable sur le site internet : [www.cmdt-ravel.fr](http://www.cmdt-ravel.fr)

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



L'inscription ou la réinscription au Conservatoire implique l'acceptation de ce règlement et de toutes les modalités particulières relatives aux études, décrites dans le règlement pédagogique et les documents du Conservatoire relatifs aux inscriptions, établis pour l'année scolaire.

Les élèves sont tenus également de se conformer aux règles énoncées par celui-ci lors des activités pédagogiques organisées à l'extérieur.

Ce règlement s'inscrit dans le cadre des orientations énoncées dans le projet d'établissement 2021-2025, conformément aux schémas d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture ainsi que du Schéma départemental des Enseignements Artistiques.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la délibération pour la modification du règlement intérieur du conservatoire Maurice Ravel, dans les conditions exposées dans le document en annexe à compter du 7 décembre 2022.

DONT ACTE